



L'offre alternative de cabinets manque de visibilité

Entrée en application en juin 2016, la réforme de l'audit ne déconcentre pas le marché, contrairement à ses objectifs affichés. Les cabinets alternatifs alertent sur la nécessité d'agir. «La réforme européenne devait déconcentrer le marché de l'audit en l'ouvrant à d'autres acteurs que les Big Four, or nulle ébullition ne se fait encore sentir, pas même le plus léger frémissement», constate Stéphane Marie, associé du réseau RSM et président d'Option Initiatives Audit, une association de cabinets moyens qui a notamment beaucoup œuvré ces dernières années pour convaincre Bruxelles d'adopter le cocommissariat aux comptes. En réalité, les auditeurs français ne sont pas vraiment surpris. Ils n'ont eu de cesse depuis 2010 d'expliquer à Bruxelles que l'obligation de changer d'auditeurs tous les dix ans était une fausse bonne idée. «Il est encore trop tôt pour tirer des constats définitifs, tempère Patrick Iweins, associé du cabinet Advolis. La réforme n'a pas un an et reste à mettre en œuvre. L'évaluation annuelle faite par le H3C du marché de l'audit et des niveaux de concentration constituera un premier indicateur intéressant.» De l'avis général, les grands changements dans les mandats d'audit ne se feront sentir que d'ici trois ou quatre ans en raison de l'application échelonnée de ce volet de la réforme. En revanche, les effets psychologiques sont là, et ils ne sont pas rassurants. Eric Seyvos, associé, BM&ABM&A «Ce qui frappe, dans le compartiment C en particulier, c'est le manque de compréhension des textes et de leur portée affiché par les comités d'audit, constate Eric Seyvos, associé de BM&A. Ce qu'ils retiennent de la réforme, à ce stade, c'est que leur responsabilité est renforcée. C'est normal, car même pour la profession, les différents textes et leurs... S'abonner